

JLB/NT/V/COMITE

**OBJET : convocation réunion
du Comité syndical.**

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 05 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre qualité de membres du Comité syndical, je vous invite à participer à la réunion plénière qui aura lieu :

Le 12 mars 2024 à 18h00

Au SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes à Mâcot - LA PLAGNE TARENTEISE

Préambule :

- ✓ **17h00 à 18h00** : spécial « Débats d'Orientation Budgétaires » 2024 (DOB) : présentation par le Vice-président : commentaires et clôture des DOB des deux budgets (investissements et fonctionnement), dont le point substantiel sur les demandes de subventions 2024.

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

- Désignation du secrétaire de séance.
- Ouverture de la séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 février 2024.
- Relevé des décisions.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Complément aux délégations du Comité syndical au Président.

PATRIMOINE

2. Bâtiment Les Provagnes : avenant au marché de maintenance de l'installation de chauffage-climatisation.

FINANCES

3. Ouverture de crédits dans l'attente du vote des budgets 2024.
4. Débat d'orientation budgétaire 2024 du budget général du SIGP.
5. Débat d'orientation budgétaire 2024 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

- o Dossiers en cours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE LAGNE
B.P. 52
79211 AIMS CEDEX

POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à M
....., membre du Comité syndical pour me
représenter pour tous les votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura
lieu le (*mention manuscrite*) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (*mention manuscrite*) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres »

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- | | |
|--------------------------|---|
| ➤ AIME-LA-PLAGNE : | 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |
| ➤ CHAMPAGNY EN VANOISE : | 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant. |
| ➤ LA PLAGNE TARENTOISE : | 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.